



# MUNI NOUVELLES

*Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!*

## **SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à la résolution no 12-218, la session régulière du mois de septembre aura lieu le lundi 9 septembre 2013, à 19 h 30.

## **TROISIÈME PAIEMENT DE TAXES**

Nous vous rappelons que le 3<sup>e</sup> paiement des taxes municipales doit être effectué **au plus tard le 16 septembre 2013**.

Vous pouvez payer votre compte par Internet avec la Caisse Desjardins, la Banque Scotia et BMO Banque de Montréal.

**ATTENTION** : Nous désirons vous rappeler que les taxes scolaires ne se paient pas à la ville.

## **DÉCHETS VOLUMINEUX**

Veuillez prendre note que la **collecte des déchets volumineux** sera effectuée le **mercredi 16 octobre 2013**. Il est important de déposer vos déchets volumineux en bordure de la route le mardi soir pour ainsi s'assurer que ces déchets soient ramassés.

Vos déchets volumineux doivent être placés le plus près possible de la rue, disposés au sol et non dans une remorque. Conformément à *Loi sur la qualité de l'environnement*, ces objets devront être empilés de façon ordonnée ou liés en paquet pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement.

Les mots « **déchets volumineux** » signifient et comprennent les déchets occasionnels et encombrants provenant **d'usages domestiques**, tels que les meubles, poêles, tapis et couvre-plancher (roulés), branches (3 pieds et moins attachées), accessoires électriques ou à gaz, **à l'exclusion** des réfrigérateurs, des congélateurs, des systèmes de climatisation, des carcasses d'automobiles, des matériaux de construction ou rénovation (ex. : fenêtres, portes, bains, armoires, toilettes), clôtures, bois, souches d'arbre ainsi que tout liquide (ex. : peinture, gaz et autre. )

Suite au programme de Recyc-Québec, **aucun pneu n'est admis.**

## **DÉPÔT POUR APPAREILS ÉLECTRONIQUES**

Toujours soucieuse de participer à la protection de l'environnement, la ville a signé une entente avec le Réseau CFER pour un dépôt destiné aux appareils électroniques comprenant les articles suivants :

- Ordinateurs de bureau, portables, de poche et les tablettes PC, et leurs périphériques;
- Imprimantes;
- Appareils électroniques, numériseurs, télécopieurs et photocopieurs;
- Consoles de jeux vidéo et leurs périphériques;

- Lecteurs, enregistreurs, graveurs ou emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes, amplificateurs, égaliseurs de fréquences et récepteurs numériques;
- Baladeurs numériques, lecteurs de livres électroniques, récepteurs radios, émetteurs-récepteurs portatifs, appareils photo numériques, cadres numériques, caméscopes et systèmes de localisation GPS;
- Routeurs, serveurs, disques durs, cartes mémoires, clés USB, haut-parleurs, webcams, écouteurs et autres dispositifs sans fil conçus pour être utilisés avec un produit visé par la présente liste;
- Écrans d'ordinateurs,
- Téléviseurs.

Ce dépôt est situé au garage municipal, 57 boul. Kingsey. Vous devez déposer vos articles aux heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi.

### **DÉPÔT POUR LAMPES FLUOCOMPACTES ET TUBES FLUORESCENTS**

Dans son souci de protéger l'environnement, la ville a signé une entente avec Peintures Récupérées du Québec inc. pour un dépôt destiné aux ampoules fluocompactes et tubes fluorescents. Ce dépôt est situé du côté droit du garage municipal, situé au 57 boul. Kingsey où la ville a installé une armoire pour l'entreposage sécuritaire de ces lampes et tubes. Nous demandons donc votre collaboration pour trier correctement les lampes fluocompactes et tubes fluorescents, non cassées et sans emballage, dans les compartiments identifiés à cette fin. Veuillez prendre note que pour des quantités trop importantes de tubes fluorescents, des frais pourront être exigés. Vous trouverez des informations additionnelles concernant le programme RecycFluo sur le site [www.recycfluo.ca](http://www.recycfluo.ca).

### **RÉCUPÉRATION – Huiles usées et peintures**

La municipalité offre un service continu de récupération des huiles usées et peintures. Le dépôt se fait à l'extérieur de l'atelier municipal, 57 boulevard Kingsey. Les palettes sont situées sur le côté opposé à la caserne.

**IMPORTANT :** Vous devez placer les liquides dans des **contenants solides et fermés hermétiquement (pas de contenant en verre)**. De plus, vous devez **identifier sur le contenant ce qui se trouve à l'intérieur** (huile, peinture, solvant, etc.) lorsqu'il ne s'agit pas du contenant original.

Nous vous rappelons que les contenants vides de peinture se recyclent aussi. Pour connaître les règles à suivre avant de récupérer ces contenants et le meilleur endroit où en disposer, nous vous invitons à consulter le site [www.ecopeinture.ca](http://www.ecopeinture.ca), dans la section *contenants vides*.

Récupération de piles et cartouches d'imprimantes au bureau municipal

### **TRAVAUX AU PARC MUNICIPAL**

Certains d'entre vous ont sûrement remarqué que des travaux sont en cours au parc municipal. Il s'agit de la construction, par la compagnie Cascades, d'une passerelle qui reliera les deux rives de la rivière Nicolet.

La ville prévoit également exécuter des travaux au parc municipal à l'automne 2013 et au printemps 2014.

## **REMERCIEMENTS AUX ÉTUDIANTS**

Nous remercions les étudiants qui ont œuvré pour la municipalité au cours de l'été et qui ont manifesté un enthousiasme et une assiduité exemplaire au travail. Leur travail a été apprécié tant de l'administration que de la population.

À l'animation du camp de jour : Vanessa Beudet, Élisabeth Coutu, Alexandra Couture,  
Roxane Granger, Nicolas Lachance;  
Piscine : Marie-Zoé Drouin, Simon Janelle-Bombardier et Marie-Laurence Lortie;  
Service d'infrastructures : David Allison, Émery Langlois, Antoine Lavoie et Alex Marquis;  
Tennis : Samuel Fillion.

Nous remercions également les stagiaires du Trio étudiant Desjardins pour l'emploi : Maxime Roberge-Chaput, Bastien Dubois, David Lamoureux, Ariane Langlois, Camille Lortie, Charles Magnan et Marc-André Roberge.

## **RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX**

En vertu du chapitre VIII du règlement général G-100, tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain, De plus le gardien d'un animal ne peut le laisser errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.

L'animal ne doit pas troubler la paix d'une ou plusieurs personnes par ses aboiements, ses hurlements ou de toute autre manière.

Le gardien d'un animal doit nettoyer et enlever immédiatement, sur toute propriété publique ou privée, les dépôts de matières fécales laissées par un animal dont il est le gardien.

La Ville de Kingsey Falls a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le règlement concernant les animaux. Nous vous invitons donc à communiquer avec eux en ce qui concerne la gestion des plaintes et des licences. L'adresse de la SPAA est le 691, rue de l'Acadie à Victoriaville (dans le parc industriel). Téléphone : 819-758-4444, Site internet : [www.spaavic.com](http://www.spaavic.com).

Les heures d'ouverture sont : Lundi-mardi-mercredi-jeudi : 12 h 00 à 17 h 00;  
Vendredi : 12 h 00 à 19 h 00;  
Samedi-dimanche: 11 h 30 à 15 h 30.

Vous pouvez consulter le règlement au bureau municipal, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à midi et de 13 h à 16 h. Le règlement peut également être consulté sur le site internet de la ville au [www.kingseyfalls.ca](http://www.kingseyfalls.ca).

## **PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION**

L'inspectrice en bâtiment, Mme Diane Beauchesne, n'étant présente que le mercredi, nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction ou de rénovation en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspectrice en bâtiment, en communiquant au bureau municipal au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes. Vous pouvez trouver les formulaires de demande de permis sur le site internet de la ville : [www.kingseyfalls.ca](http://www.kingseyfalls.ca).

## **UN BAC EST BRISÉ?**

Nous vous informons que lorsque votre bac de déchets (noir), de matières recyclables (vert) ou de matières putrescibles (brun) est brisé lors de la collecte, vous êtes invités à communiquer avec le bureau municipal, 819-363-3810, pour nous en informer. Un employé ira constater le bris et réparera ou remplacera le bac, selon le besoin. Un fonds a été créé au budget de la ville pour ce service.

## **MAISONS À VENDRE**

Plusieurs personnes sont référées à la municipalité lorsqu'il s'agit de trouver une maison à vendre. Nous demandons la collaboration des personnes qui désirent vendre leur maison en communiquant avec nous afin que nous maintenions notre liste à jour pour mieux vous servir. De plus, votre maison ou votre terrain peut être identifié sur la carte des maisons à vendre qui est accessible sur le site internet de la ville. Il suffit de communiquer au bureau municipal au 819-363-3810, à l'adresse courriel [lfournier@kingseychalls.ca](mailto:lfournier@kingseychalls.ca) ou via le site internet [www.kingseychalls.ca](http://www.kingseychalls.ca).

## **VIDANGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS MOTORISÉS ET DES ROULOTTES**

Nous vous rappelons qu'il y a un site aménagé au bout de la rue Lemaire, dans le parc industriel, pour vidanger vos motorisés et vos roulottes.

## **NUMÉRO POUR URGENCE MUNICIPALE**

Pour signaler une **urgence MUNICIPALE SEULEMENT (aqueduc, égout, voirie)** en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, vous pouvez composer le 819-751-6393 et on vous rappellera dans les minutes qui suivent. **Pour les autres urgences (incendie, ambulance), composez le 9-1-1.**

## L'ÉQUIPE MUNICIPALE

#####

## **SEAU DE CUISINE**

Soucieuse de l'environnement et dans le but de réduire l'enfouissement des déchets, la Ville de Kingsey Falls offre à ses citoyens le seau de cuisine pour le transfert des déchets de table au bac à compost.

- Sa forme ovale permet un nettoyage facile et complet;
- Le seau se place dans l'évier et va au lave-vaisselle;
- Le volume de 7,5 litres permet de vider le seau deux à trois fois par semaine;
- Le verrou à déclic et le couvercle à double rebord de 360° sont des barrières efficaces contre les mouches et les odeurs;
- Le seau de cuisine peut être accroché sur le revers de la porte d'armoire ou le déposer sur le comptoir.



Vous pouvez vous procurer votre seau gratuitement en vous présentant à l'hôtel de ville, situé au 15, rue Caron, aux heures d'ouverture, soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

**Un seul seau sera donné par logement sur présentation d'une pièce d'identité.**